



Communiqué de presse



13 juillet 2017

Avis de la SFSP concernant la politique vaccinale rendant obligatoires 11 vaccins

La Société Française de Santé Publique rappelle que **la vaccination est l'un des grands succès de la santé publique et qu'elle est résolument favorable à la vaccination selon le calendrier recommandé à tout âge.**

La vaccination est un acte efficace de protection individuelle et collective dont le rapport bénéfice/risque est très supérieur à la majorité des traitements existants, pour un coût relativement faible. La vaccination a été et reste un instrument essentiel au contrôle voire à l'éradication de nombreuses maladies infectieuses et à la réduction de leurs conséquences, incluant la mortalité prématurée.

En décembre 2016, la SFSP a émis un avis suite au rapport du Comité d'Orientation de la concertation citoyenne sur la Vaccination¹.


En accord avec le principal objectif du rapport qui est la levée de l'obligation vaccinale, elle proposait cependant de s'engager résolument sans délai vers cette levée de l'obligation vaccinale qui porte actuellement sur trois vaccins. Il s'agissait, d'une part, de gommer la différence perçue entre vaccins obligatoires et recommandés, différence non corrélée à la fréquence ou la gravité des pathologies ; et d'autre part, de permettre à l'utilisateur, comme dans d'autres domaines de santé, d'être acteur de sa santé et d'exercer ses responsabilités envers ses enfants.

Aujourd'hui, la SFSP prend acte de la décision des pouvoirs publics de rendre la vaccination obligatoire pour 11 vaccins de la petite enfance.

Avec d'autres instances (Conférence nationale de santé, Collège national des généralistes enseignants...), **elle rappelle l'importance de mettre en œuvre les autres mesures proposées tant par la concertation citoyenne que par la SFSP** et ce, sans délai. Il s'agit pour la plupart de mesures non réglementaires, car la loi et les règlements ne peuvent tenir lieu à eux seuls de l'action de santé publique.

.../...

¹<http://www.sfsp.fr/content-page/175-les-contributions-de-la-sfsp/3300-avis-de-la-sfsp-concernant-les-recommandations-du-comite-d-orientation-de-la-concertation-citoyenne-sur-la-vaccination-3300>.



Elle appelle donc, afin que cette décision des pouvoirs publics ne soit pas contre-productive en matière de couverture vaccinale :

- à mettre à disposition, vaccin par vaccin, un argumentaire scientifique compréhensible pour tous.
- à renforcer le plaidoyer en faveur des vaccinations auprès du grand public, en l'adaptant aux freins et leviers spécifiques des groupes les plus difficiles à rejoindre, et en mettant en œuvre un fort dispositif de communication pérenne envers la population.
- à compléter ce plaidoyer par des campagnes d'information régulières et par le renforcement des formations initiales et continues vis-à-vis de la vaccination auprès des professionnels de santé.
- à garantir la gratuité des vaccins sans avance de frais par l'utilisateur quelle que soit la couverture sociale des personnes, quel que soit le lieu de vaccination et quel que soit le professionnel réalisant l'acte.
- à généraliser et à rendre obligatoire la traçabilité de la vaccination par l'utilisation des carnets de vaccination électroniques, permettant ainsi l'information du patient, l'information entre professionnels de santé, et le suivi des couvertures vaccinales à une échelle locale ou nationale.
- à élargir la liste des professionnels de santé à même d'assurer des vaccinations afin de limiter les occasions manquées et simplifier le circuit actuel de vaccination.
- à mobiliser les professionnels de santé pour qu'ils soient exemplaires vis-à-vis de leur propre couverture vaccinale et le cas échéant, trouver des mécanismes incitatifs à définir.
- à encourager des recherches qualitatives sur les réticences à la vaccination et la genèse des rumeurs.
- à mettre en œuvre en temps réel une évaluation de cette politique publique, y compris par comparaison avec les pays voisins afin de faire progresser l'harmonisation des pratiques vaccinales au sein de l'Europe.

Coordonnées :

1 rue de la Forêt – 54520 Laxou – France
Tél. +33(0)3 83.44.39.17 - Fax. +33(0)3 83.44.37.76
accueil@sfsp.fr